

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2023**  
**DÉLIBÉRATION N° 2023-72**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 3

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 03 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : BOISSET André - BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** : BOISSET André à MESTRE Françoise - LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

**Secrétaire de séance** : MESTRE Françoise

**Objet** : VALIDATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le règlement actuel du service d'eau potable date du 23 septembre 1998 et qu'il convient de procéder à sa mise à jour et aux modifications réglementaires et pratiques.

Ce projet de règlement a été travaillé avec IT05 dans le cadre de la mission comprise dans l'adhésion de la Commune.

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 005-210500583-20231009-202372-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve le règlement communal du service d'eau potable tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme*  
*Le Maire*  
*Cyrille DRUJON D'ASTROS*

